COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE

N°2026/DEC/098

Département de VAUCLUSE

Arrondissement de CARPENTRAS

Objet :

2ème phase travaux rénovation thermique et énergétique de la cour de l'école maternelle Raccordement électrique

Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°2026/DELIB/009 en date du 20 mars 2026 du Conseil municipal de Camaret-sur-Aigues donnant délégation à Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour le raccordement au Réseau Public de Distribution d'Electricité dans le cadre de la deuxième phase de travaux de rénovation thermique et énergétique de la cour de l'école maternelle « la Souléïado »,

DECIDE

Article 1 : de confier à la société ENEDIS, sise 380 avenue Max Juvenal à Aix-en-Provence (13100), ledit raccordement au Réseau Public de Distribution d'Electricité pour un montant de 4 157,08€ HT soit 4 988,50€ TTC.

Article 2 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale de Vaison-la-Romaine sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Camaret-sur-Aigues, le 5 octobre 2026

Acte certifié exécutoire
Dès sa réception en
Préfecture le :
Et/ou sa publication le : 8 OCT. 2026

Philippe de BEAUREGARD
Maire

